

COMMUNE DE MOLLENS



Photo : Liliane Bel Chevalier

BULLETIN D'INFORMATIONS

Juin 2022

ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE

En date du 23 mai 2022, une seule liste a été déposée au greffe municipal. Aussi, le bureau du Conseil général a proclamé l'élection tacite de Monsieur Daniel Küng qui rejoindra la Municipalité au 1er octobre 2022.



Nous tenons à le féliciter et lui souhaitons une magnifique entrée en fonction.

CONSEIL GENERAL

Nous vous informons que les prochaines séances du Conseil général se dérouleront :

le jeudi 29 septembre 2022

le jeudi 8 décembre 2022

à 20h00 à la salle du Conseil (2e étage du bâtiment du Collège - Place du Château 4).

Nous vous rappelons que toute personne ayant un droit de vote communal peut prétendre à faire partie du Conseil général.

Pour ce faire, vous pouvez contacter Madame Linda Baudin, Présidente, par mail : t.l.baudin@sefanet.ch ou par téléphone au 079 503 44 59, avant la séance.

AIEBBM - QUESACO ?

Association Intercommunales des Eaux de Ballens, Berolle, Mollens

En date du 1er avril 2020, la Commune de Mollens a adhéré à l'AIEBBM qui regroupe le service des eaux de Ballens, Berolle et Mollens.

Le secrétariat et la facturation de cette association est assuré par Madame Gabrielle Neuenschwander, boursière de la Commune de Ballens. Aussi, les demandes de relevé de compteurs ainsi que les factures vous sont directement envoyées par l'AIEBBM.

Sur le site internet de la Commune de Mollens (www.mollensvd.ch, rubrique Règlements communaux), vous trouverez le règlement intercommunal de l'AIEBBM ainsi que la directive relative à la distribution de l'eau.

Chaque commune a nommé un membre de sa Municipalité faisant partie du Comité de Direction. Pour Mollens, Monsieur Gabriel Reber, Syndic, en fait partie. Le Conseil intercommunal de l'AIEBBM se voit doté de trois délégués par commune. Pour la municipalité de Mollens, Madame Anne Debrauwer en est la déléguée, pour le Conseil général de Mollens, Messieurs Jean-Marcel Cuvit et Alexandre Rosset le représente ainsi que Monsieur Claude-Alain Zanchi comme suppléant.

En résumé :

- ♦ **Pour des questions administratives ou de facturation** : Bourse communale de Ballens, 021 809 52 39, bourse@ballens.ch, ouvert le mercredi de 09h00 à 11h00 et le jeudi de 16h30 à 18h30
- ♦ **Pour des questions pratiques** (problèmes d'eau) : Gabriel Reber, Syndic, gabriel.reber@mollensvd.ch, 079 224 50 05.

*AIEBBM—Association Intercommunal des Eaux de Ballens, Berolle, Mollens
Ppa. Administration communale, Rue du Collège 5, 1144 Ballens
Téléphone : 021 809 52 39—bourse@ballens.ch*

Bonne balade et merci de **respecter la campagne!**



✓ **Ramasser les crottes de chien**

L'herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.



✓ **Tenir son chien en laisse**

Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.

✓ **Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux**

Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes !

✓ **Respecter les clôtures et refermer les barrières**

Pour empêcher les animaux de s'échapper et éviter qu'ils se trouvent sur la chaussée.



✓ **Ne pas jeter ses déchets dans la nature**

Les détritiques dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes déchiquetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.

✓ **Ne pas se parquer n'importe où**

Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager les cultures.

✓ **Respecter le trafic agricole**

Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin!

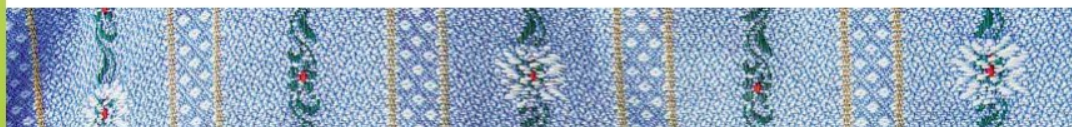
✓ **Ne pas fouler les prés et les champs**

Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.



✓ **Ne pas cueillir les fruits et les légumes**

Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.



PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.

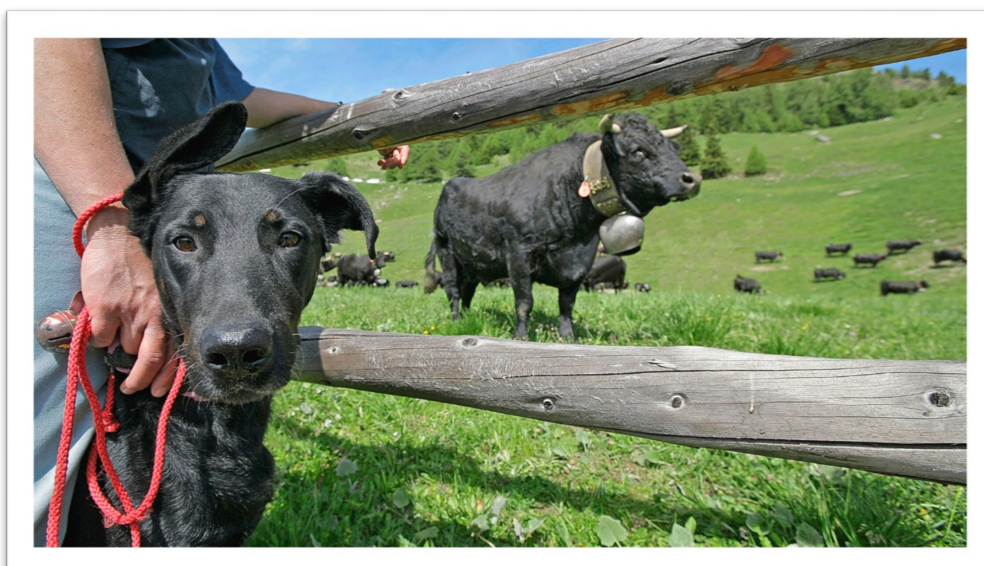
www.agriculture.ch



Règles de bonne conduite en promenade dans les pâturages

Quels comportements adopter pour que les rencontres entre ruminants et randonneurs se déroulent sans heurts ni malheur ? D'abord, ne pas toucher les veaux. Ensuite, tenir les chiens en laisse, car ces animaux de compagnie sont perçus par les bovins comme des super prédateurs à cause de leur ressemblance avec le loup. « Si les vaches en ont après le chien, il faut absolument le lâcher, l'éloigner de vous et aller ensuite l'attendre de l'autre côté de la clôture ». Et enfin, rester à distance des bêtes à cornes (même dans le cas où elles en sont dépourvues), en particulier des vaches mères et de leurs petits. Quitte à s'éloigner du sentier de randonnée si nécessaire. « Il est possible de passer furtivement au milieu d'un troupeau s'il n'y a pas d'autre option. A ce moment-là, on fait profil bas comme si on n'était pas là, on avance tranquillement en regardant ses chaussures... ».

Comment savoir si notre présence dérange ? Tant que les bovins poursuivent leurs activités (brouter, dormir, ruminer, etc.) comme si de rien n'était, tout va bien. Il faut commencer à se méfier dès qu'ils relèvent la tête et vous observent. Là, il vaut mieux reculer un peu avant qu'ils ne se mettent en mouvement. Si leur attitude n'augure rien de bon, il est sage de s'écarter encore davantage. S'ils s'approchent un peu vite, vous pouvez poser votre sac ou une veste par terre, ça les occupera et vous permettra ainsi de vous replier tranquillement.



Fête au village des Mitcha-Bou

Le samedi 9 juillet 2022 aura lieu notre traditionnelle fête au village !

Venez passer un moment convivial en notre compagnie lors d'un tournoi de pétanque (inscriptions sur place dès 13h00, début des matchs à 14h00).



Mais ce n'est pas fini...

En soirée, des grillades seront au rendez-vous et la tonnelle vous attendra afin que vous partagiez un verre ensemble jusqu'au bout de la nuit.



La Jeunesse de Mollens se réjouit de vous rencontrer ou de vous revoir à cette occasion.

A bientôt

BUREAU COMMUNAL - NOUVEAUTE

Le bureau communal se modernise :

Dès ce jour, vous pouvez payer par carte (cartes EC, Maestro, PostCard) ou par TWINT !

BUREAU COMMUNAL - VACANCES D'ETE

Nous vous informons que le bureau communal (bourse communale, contrôle des habitants et greffe) sera fermé

du lundi 18 juillet 2021 au lundi 1er août 2022

Il sera ouvert normalement dès le mardi 2 août 2022

Greffe, contrôle des habitants

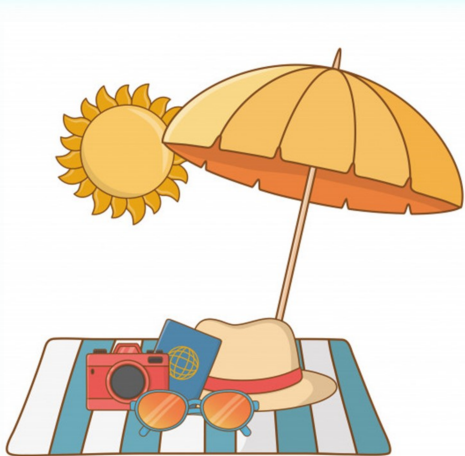
Lundi de 19h00 à 20h00

Mardi de 13h00 à 15h00

Bourse communale

Mardi de 09h30 à 11h30

Nous vous souhaitons un magnifique été.



FÊTE NATIONALE

31 juillet 2022

A Mollens



19h00 à la Place de l'Amitié

Apéritif offert par la Municipalité

20h00

Départ en cortège pour la halle des fêtes

Dès 20h30

Partie officielle

Feu du 1er août

Feu d'artifice

Tout au long de la soirée :

Restauration et boissons



**Organisée, cette année, par
l'Echo du Jura**

